

# Pêche sportive au Québec

## Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2020 au 31 mars 2021)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

## Périodes, limites et exceptions de la zone

### Zone 22 sud

Période	Espèce	Limite de prise	Note	Engin de pêche
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	Pêche interdite		
1er juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	8 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Ombles De Fontaine	15 ou 2,5 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Ombles Moulac et Ombles Lacmou	3 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

## Plans d'eau – Exceptions réglementaires

### Lac Boisrobert - (51°34'35" N., 77°09'50" O.)

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombles De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	Pêche interdite		
7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	8 en tout		

7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Omble De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		
	Touladi, Omble Moulac et Omble Lacmou	3 en tout		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Omble De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		

### Lac Colomb (51°02'17" N., 77°40'55" O.)

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Omble De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	<b>Pêche interdite</b>		
7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Omble De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Omble De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		

### Lac Dana (50°53'03" N., 77°20'15" O.)

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	<b>Pêche interdite</b>		
7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		

### Lac Desorsons (50°48'33" N., 77°39'49" O.)

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	<b>Pêche interdite</b>		
7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		

7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Touladis	mêmes que la zone		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		

### Lac en Terres I et II de Mistissini (chacun des lacs)

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	<b>Pêche interdite</b>		
7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		
	Touladi, Ombre Moulac et Ombre Lacmou	3 en tout		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		

### Lac Evans (50°54'13" N., 76°57'53" O.)

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	<b>Pêche interdite</b>		
1er juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		

### Lac Hamel (50°02'48" N., 78°48'05" O.)

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 ombre, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	<b>Pêche interdite</b>		
7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 ombre, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		
	Touladi, Ombre Moulac et Ombre Lacmou	3 en tout		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		

1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		

### Lac Katutupisisikanuch (Allard) (50°42'49" N., 77°39'42" O.)

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	<b>Pêche interdite</b>		
7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		
	Touladi, Ombre Moulac et Ombre Lacmou	3 en tout		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		

### Lac Leduc (50°03'19" N., 78°48'13" O.)

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	<b>Pêche interdite</b>		

7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 ombre, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		
	Touladi, Ombre Moulac et Ombre Lacmou	3 en tout		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 ombre, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		

### Lac Matis (50°01'01" N., 78°47'28" O.)

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 ombre, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	Pêche interdite		
7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 ombre, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		
	Touladi, Ombre Moulac et Ombre Lacmou	3 en tout		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 ombre, selon la première limite atteinte		

1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Perchaude	50		
--------------------------------------	-----------	----	--	--

### Lac Mirabelli (51°52'33" N., 77°22'35" O.)

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 ombre, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	<b>Pêche interdite</b>		
7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 ombre, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		
	Touladi, Ombre Moulac et Ombre Lacmou	3 en tout		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 ombre, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		

### Lac Nicole - (51°35' N., 76°32' O.)

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	<b>Pêche interdite</b>		
7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		



7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Omble De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Omble De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		

### Lac Ouescapis (50°14'51" N., 76°59'52" O.)

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Omble De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	<b>Pêche interdite</b>		
7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Omble De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Omble De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		

### Lac Quénonisca (50°35'37" N., 76°32'03" O.)

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	mêmes que la zone		
---------------------------------	----------	-------------------	--	--

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Omble De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	<b>Pêche interdite</b>		
7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Omble De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Omble De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		

### Lac Rodayer (50°51'24" N., 77°41'55" O.)

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Omble De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	<b>Pêche interdite</b>		
7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Omble De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		

1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		

### Lac Saint-Pé (50°07'01" N., 78°48'52" O.)

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	<b>Pêche interdite</b>		
7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		
	Touladi, Ombre Moulac et Ombre Lacmou	3 en tout		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		

### Lac Salamandre (50°37'10" N., 76°38'38" O.)

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Touladis	mêmes que la zone		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	Pêche interdite		
7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		

### Lac sans nom (51°43' N., 75°59' O.)

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	Pêche interdite		
7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		
	Touladi, Ombre Moulac et Ombre Lacmou	3 en tout		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		

1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 ombre, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		

### Lac Soscumica (50°16'21" N., 77°27'33" O.)

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	<b>Pêche interdite</b>		
7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		

### Lac Storm (50°49'01" N., 76°22'57" O.)

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	<b>Pêche interdite</b>		

7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		

### Lac Tiwaskuhikan (51°30'08" N., 77°18'26" O.)

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	<b>Pêche interdite</b>		
7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		
	Touladi, Ombre Moulac et Ombre Lacmou	3 en tout		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		

**Lac Triaud (50°04'00" N., 78°48'27" O.)**

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	<b>Pêche interdite</b>		
7 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		
	Touladi, Ombre Moulac et Ombre Lacmou	3 en tout		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		
	Perchaude	50		

**Réserve Faunique Assinica**

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	<b>Pêche interdite</b>		
29 mai 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		

29 mai 2020 au 7 septembre 2020	Touladi, Omble Moulac et Omble Lacmou	3 en tout		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		

### Réserve Faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi

1er avril 2020 au 30 avril 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble selon la première limite atteinte	Dans les lacs Albanel, Mistassini et Waconichi, la limite de prise est de 15 ou 5,0 kg + 1 omble selon la première limite atteinte.	
1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	<b>Pêche interdite</b>		
29 mai 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble selon la première limite atteinte	Dans les lacs Albanel, Mistassini et Waconichi, la limite de prise est de 15 ou 5,0 kg + 1 omble selon la première limite atteinte.	
	Touladi, Omble Moulac et Omble Lacmou	3 en tout		
1er décembre 2020 au 31 mars 2021	Brochets	8 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	8 en tout		
	Ombre De Fontaine	15 ou 2.5 kg + 1 omble selon la première limite atteinte	Dans les lacs Albanel, Mistassini et Waconichi, la limite de prise est de 15 ou 5,0 kg + 1 omble selon la première limite atteinte.	



**Rivière Broadback - Partant de sa jonction avec la limite ouest de la réserve faunique Assinica (50°43'01" N., 76°00'00" O.); de là vers l'aval jusqu'à une ligne droite joignant les points (50°42'56" N., 76°23'30" O.) et (50°42'49" N., 76°23'14" O.) située au nord du lac Quénonisca; de cette ligne, vers l'aval de ladite rivière Broadback jusqu'à son embouchure dans la baie du Corbeau du lac Évans, soit une ligne droite joignant les points (50°48'25" N., 76°44'31" O.) et (50°42'27" N., 76°44'07" O.).**

1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	Pêche interdite		
15 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		

**Rivière Chabinoche - Fourche est : Partant d'un point situé 300 mètres en amont du pont aux coordonnées (50°34'41" N., 77°03'56" O.); de là vers l'aval jusqu'à une ligne droite joignant les points (50°36'45" N., 77°07'60" O.) et (50°36'52" N., 77°07'27" O.) située en aval de son embouchure dans le lac Ouagama.**

1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	Pêche interdite		
15 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		

**Rivière Chabinoche - La partie comprise dans le segment suivant : partant d'une ligne droite joignant les points (50°38'57" N., 77°08'08" O.) et (50°39'16" N., 77°08'10" O.) située en amont de son embouchure dans le lac Ouagama, de là vers l'aval jusqu'à son embouchure dans le lac Évans, soit une ligne droite joignant les points (50°42'14,2" N., 77°08'32" O.) et (50°42'25" N., 71°08'32" O.).**

1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	Pêche interdite		
15 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Ombre De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		

**Rivière Salamandre - La partie comprise dans le segment suivant : partant d'une ligne droite joignant les points (50°46'46" N., 76°34'46" O.) et (50°46'44" N., 76°34'46" O.), de ce point vers l'aval jusqu'à sa jonction avec la rivière Broadback**

1er avril 2020 au 31 mars 2021	Autres espèces	Pêche interdite		
15 juin 2020 au 7 septembre 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		
	Omble De Fontaine	mêmes que la zone		
	Perchaude	mêmes que la zone		
	Touladis	mêmes que la zone		

**Ruisseau Bordeleau - , du lac Bordeleau (50°06'25" N., 73°57'34" O.) au lac Waconichi (50°03'07" N., 74°04'03" O.)(cantons Bignell et Richardson)**

1er avril 2020 au 31 mars 2021	Toutes les espèces	Pêche interdite		
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--